

Prepared by
(Movement Social)

الجمهورية اللبنانية
مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام



DEVELOPPEMENT DE LA BEKAA

1. DEVELOPPEMENT

1- COMPLEMENTARITE DES SERVICES DES DISPENSAIRES
ET DU MEDICAMENT SUBVENTI

M. Poinsof

For your Review

1/1 LES PRIORITES 1991

From

EDC

1- STATISTIQUES ET ENQUETES

- 1.1- Recensement des institutions médico-sociales et identification de leurs prestations.
- 1.2- Recensement des agents de santé et identification de leurs qualifications.
- 1.3- Enquête sur les prestations disponibles dans chaque secteur géographique.
- 1.4- Enquête sur le manque de soins, d'après les normes internationales.

2- COORDINATION ET PLANIFICATION

- 2.1- Activation du Comité de "Coordination des institutions médico-sociales" (CIMS: ex "Coordination des Dispensaires") et initiation de la périodicité de ses réunions:
 - au niveau de chaque des cinq cazas,
 - au niveau de l'ensemble du Mouhafazat.
- 2.2- Collaboration centralisée et décentralisée avec le Ministère de la Santé et avec l'Unicef.
- 2.3- Détermination de la liste des équipements nécessaires pour la complémentarité des soins dans chaque secteur, suivant les normes.
- 2.4- Structuration du potentiel humain requis pour chaque secteur.

3- EDUCATION ET FORMATION

3.1- Organisation de sessions de formation pour les agents de santé requis dans chaque secteur:

- pour la protection maternelle et infantile;
- pour les soins primaires de santé (en cours au Hermel, grâce à l'OMS);
- pour la santé communautaire.
- pour l'aide aux handicapés dans leur milieu et leur environnement CBRS (cf Soins primaires 2/1).

4- PREVENTION ET TRAITEMENT

- 4.1- Poursuite du plan de vaccination (cf Santé 2/1 et 2/2).
- 4.2- Poursuite du plan de santé scolaire (cf Santé 4/1 et 4/2).
- 4.3- Poursuite du plan du médicament subventionné (cf 2/1 5.1).

5- PROJETS COLLECTIFS

- 5.1- Création de la Coopérative du médicament subventionné entre les institutions médico-sociales de la Bekaa.
- 5.2- Création d'un Centre médico-social intégré dans les zones où le besoin en est manifeste.
- 5.3- Equipement de chaque Centre médico-social pour le rendre apte à subvenir aux besoins de chaque zone.

6- LOIS ET STRUCTURES

6.1-

7- FINANCEMENT

7.1- Autofinancement communautaire pris en charge par:

- les habitants de chaque localité;
- les déplacés et les émigrés.

7.1- Soumission des projets de développement médico-social aux sources de financement au Liban et à l'étranger.

8- INFORMATION

8.1- Information des habitants de la Bekaa du Plan de complémentarité des services et des projets par le canal des mass-media audio-visuels locaux et nationaux.

8.2- Etablissement des listes des prestations disponibles dans dans chaque secteur pour orienter la population locale.

DEVELOPPEMENT DE LA BEKAA

1. DEVELOPPEMENT DE LA SANTE

1/2 POUR LE PLAN

1- STATISTIQUES ET ENQUETES

- 1.1- Remettre à jour les enquêtes et les études entreprises en 1991 et les parfaire au besoin, année par année (cf 1/1 1).
- 1.2- Pratiquer une comparaison des résultats des enquêtes et études effectuées durant les années consécutives.

2- COORDINATION ET PLANIFICATION

3- EDUCATION ET FORMATION

- 3.1- Organiser des sessions de formation complémentaire de celle de l'année précédente.

4- PREVENTION ET TRAITEMENT

5- PROJETS COLLECTIFS

- 5.1- Examen de la proposition du "Club du Flambeau" de Bednayet visant à offrir le local nécessaire pour un Centre médico-social ou pour un hôpital rural, si besoin.

6- LOIS ET STRUCTURES

7- FINANCEMENT

8- INFORMATION

2- PLAN DES SOINS PRIMAIRES DE SANTE
NOTAMMENT DE LA VACCINATION GLOBALE

2/1 LES PRIORITES 1991

1- STATISTIQUES ET ENQUETES

- 1.1- Recensement des enfants non ou incomplètement vaccinés dans chaque localité et dans l'ensemble du caza en vue de les vacciner à 100%
- 1.2-

2- COORDINATION ET PLANIFICATION

- 2.1- Planification et coordination des activités du Comité de coordination des institutions médico-sociales dans chaque caza, selon le plan de l'Organisation Mondiale de la Santé pour la généralisation des Soins Primaires de Santé (à commencer par le caza du Hermel).
- 2.2- Activation, dans chaque caza, du Comité Tripartite de Santé groupant:
- le Médecin du caza, président,
 - le Représentant de l'Unicef, Officier de liaison,
 - les superviseurs de santé, représentant le Ministère de l'Education nationale.
 - les représentants des institutions médico-sociales.
- 2.3- Organisation de réunions périodiques pour ces comités en vue d'exécuter ce plan de façon efficace.

DEVELOPPEMENT DE LA BEKAA

1. DEVELOPPEMENT DE LA SANTE

3- EDUCATION ET FORMATION

- 3.1- Formation permanente des agents de santé dans les dispensaires en vue de la vaccination.
- 3.2- Généralisation de la formation dans le domaine des Premiers Secours, base des Soins Primaires de Santé.
- 3.3- Généralisation du plan de l'OMS dans la Bekaa, autant que cela se peut.
- 3.4- Organisation de réunions périodiques pour les représentants des institutions médico-sociales.
- 3.5- Exhortation de la population locale en vue de la vaccination, en particulier lors de sessions brèves.

4- PREVENTION ET TRAITEMENT

Cf les autres sujets du Développement de la Santé.

5- PROJETS COLLECTIFS

- 5.1- Couverture des besoins des "Villages Eloignés" qui ne possèdent pas de dispensaires en ce qui concerne le plan de vaccination (réception des vaccins, leur conservation au froid et leur utilisation).
- 5.2- Couverture de ces besoins dans les villages du Hermel durant les 7 mois que la population passe dans la plaine.

6- LOIS ET STRUCTURES

6.1-

7- FINANCEMENT

7.1-

3. INFORMATION

- 8.1- Association des mass-media de la Bekaa à la diffusion du concept des Soins Primaires de Santé et de ses Huit Points Complémentaires.
- 8.2- Association de ces mass-media aux campagnes périodiques de vaccination.
- 8.3- Association de ces mass-media à la diffusion des flashs hebdomadaires en vue de la campagne de vaccination du jeudi (afin de limiter la déperdition des vaccins).

2/2 POUR LE PLAN

1- STATISTIQUES ET ENQUETES

1.1- Formation d'un Comité de volontaires dans chaque localité en vue de:

- recenser les enfants non vaccinés;
- exécuter le plan hebdomadaire et permanent de vaccination.

1.2- Statistiques de la campagne de vaccination:

- établissement de statistiques comparées;
- publication des résultats.

2- COORDINATION ET PLANIFICATION

2.1- Incorporation du "Comité Sanitaire" du caza dans l'Organisme de Développement du caza correspondant.

3- EDUCATION ET FORMATION

3.1- Incorporation du sujet des "Soins de Santé Primaires" dans les programmes suivants :

- Premiers Secours;
- Education Sanitaire dans les écoles (classes secondaires)
- Ecoles d'Infirmières

4- PREVENTION ET TRAITEMENT

4.1- Initiation à l'Ecologie dans les écoles et les universités.

4.2- Activation du rôle des Gardes Forestiers en vue de sauvegarder les forêts.

5- PROJETS COLLECTIFS

- 5.1- Exécution d'un plan de reboisement des régions déboisées, notamment les flancs de montagnes.
- 5.2- Création de pépinières d'arbres forestiers.

6- LOIS ET STRUCTURES

- 6.1 Réforme de la Loi Municipale pour y incorporer les objectifs des Soins Primaires de Santé ainsi que de l'Hygiène de l'Environnement.

7- FINANCEMENT

- 7.1- Création d'usines de traitement des déchets pour leur transformation en engrais organiques, source de financement pour les municipalités, les associations, les coopératives et les clubs.

8- INFORMATION

- 8.1- Etablissement, chaque année, d'une campagne d'information sanitaire coordonnée entre les mass media.

3- DEVELOPPEMENT DES SOINS HOSPITALIERS

3/1 LES PRIORITES 1991

1- STATISTIQUES ET ENQUETES

- 1.1- Liste des Hôpitaux gouvernementaux et privés.
- 1.2- Etude des prestations effectives des hôpitaux publics et privés, et étude comparative des frais d'opérations et de soins de tous genres.
- 1.3- Enquête sur les besoins des hôpitaux gouvernementaux en vue de leur réactivation.

2- COORDINATION ET PLANIFICATION

- 2.1- Mise en commun des potentiels des hôpitaux gouvernementaux de Zahlé, Baalbeck, Hermel, Khorbet Kanafar, en vue de:
 - déterminer la complémentarité des services;
 - orienter les malades suivant l'indication.
- 2.2- Rattachement des dispensaires et des centres médico-sociaux aux hôpitaux:
 - gouvernementaux;
 - privés, sous contrat avec le Ministère de la Santé.en vue des objectifs suivants:
 - inventorier les cas médicaux;
 - orienter les cas nécessitant une hospitalisation;
 - suivre les malades après leur sortie de l'hôpital.

3- EDUCATION ET FORMATION

3.1-

4- PREVENTION ET TRAITEMENT

4.1-

5- PROJETS COLLECTIFS

5.1- Réhabilitation de l'Hôpital gouvernemental de Zahlé, sur le plan humain et matériel.

5.2- Réhabilitation de l'Hôpital gouvernemental de Baalbeck, sur le plan humain et matériel.

5.3- Réhabilitation de l'Hôpital gouvernemental du Hermel, sur le plan humain et matériel (en lieu et place de l'Hopital rural du Hermel).

5.4- Réhabilitation de l'Hôpital gouvernemental de Khorbet Kanafar, sur le plan humain et matériel.

6- LOIS ET STRUCTURES

6.1- Annuler le concept des "Régions Éloignées" et en rayer la mention dans les lois et décrets.

6.2- Amélioration du statut des contractuels engagés dans les hôpitaux gouvernementaux.

6.3- Adoption d'une mesure provisoire visant à percevoir des contributions dans les hôpitaux et dispensaires gouvernementaux par le canal d'un "Comité de soutien" populaire local.

6.4- Fixation du taux de contribution à:

15% pour les malades de 3ème classe;

25% pour les malades de 2ème classe.

Détermination des chapitres du budget auxquels les sommes ainsi récoltées seront allouées.

7- FINANCEMENT

7.1- Formation d'un "Comité de soutien" pour chaque hôpital gouvernemental ayant pour mission de:

- veiller à percevoir les droits, ou "Contributions" mentionnées supra.
- veiller à engager les dépenses selon le budget arrêté.

8- INFORMATION

8.1- Diffusion des informations relatives à:

- la réhabilitation des hôpitaux gouvernementaux;
- les prestations de ces hôpitaux;
- les droits perçus;
- leurs attaches avec les dispensaires;
- la catégorisation dans les dispensaires et les centres médico-sociaux.

8.2-

3/2- POUR LE PLAN

1- STATISTIQUES ET ENQUETES

1.1-

2- COORDINATION ET PLANIFICATION

2.1-

3- EDUCATION ET FORMATION

3.1-

4- PREVENTION ET TRAITEMENT

4.1-

5- PROJETS COLLECTIFS

5.1- Construction de petits hôpitaux "ruraux" dans les localités importantes:

| | | | |
|------------------------|---|------------|-------------|
| Caza de Baalbeck | : | - Arsal | - Adonis |
| | | - Chmeitar | - Nabi Chit |
| - Caza de Zahlé | : | - Bayak | - Adita |
| Caza de la Bekaa Ouest | : | - Ghazé | - Baghaine |
| - Caza de Rachaya | : | Rachaya | - Rafid |

6- LOIS ET STRUCTURES

6.1 Adoption d'une loi créant les Comités de soutien des hôpitaux et dispensaires, et instituant les règlements relatifs à la perception des contributions et à leur dépense.

6.2 Adoption d'une loi pour relever l'échelle des traitements des fonctionnaires de l'Etat pour leur permettre de mener une vie décente.

4- PLAN DE L'EDUCATION SANITAIRE
ET DE LA SANTE SCOLAIRE

4.1- LES PRIORITES 1991

1- STATISTIQUES ET ENQUETES

1.1- Recueil des statistiques de l'Hygiène Scolaire des écoles primaires durant les trois années précédentes.

1.2- Traitement par ordinateur de ces statistiques et leur utilisation en vue de connaître:

- la proportion des élèves soumis à l'examen;
- l'indication des régions et des écoles non soumises à l'examen.

et en vue d'établir une carte de santé pour chaque élève.

1.3- Recensement des superviseurs et des éducateurs sanitaires effectivement actifs durant l'année 1990/1991 pour:

- compléter leur formation;
- remplir les postes vacants par des agents qualifiés.

2- COORDINATION ET PLANIFICATION

2.1- Incorporation de la matière de la Santé Scolaire dans le programme des prérogatives du Comité tripartite de santé:

- centralisé; composé de MM.
 - Le Directeur de l'Education primaire: coordinateur,
 - Les Officiers de liaison de l'Unicef,
 - Les Représentants de la Coordination des Dispensaires;

- décentralisé composé de MM.
 - Le Médecin du caza,
 - L'Officier de liaison du caza,
 - Le Représentant de la Coordination des Dispensaires,
 - Le Contrôleur des Coordinations dans le caza.

2.2- Coordination du travail entrepris par:

- Les superviseurs et les éducateurs de santé (Ministère de l'Éducation et Unicef),
- les agents de santé (Ministère de la Santé et O.M.S.).

3- EDUCATION ET FORMATION

3.1- Réhabiliter les superviseurs et éducateurs de santé ou compléter leur formation:

- par le programme éducatif de la Santé Scolaire,
- par une session de Premiers Secours.

3.2- Fournir des livres scolaires couvrant les étapes de l'Éducation Sanitaire dans les classes primaires et complémentaires, avec les accessoires explicatifs.

3.3- Distribuer aux élèves, au début de l'année scolaire le "livre de Santé" subventionné.

3.4- Organiser des sessions éducatives pour les parents des élèves.

4- PREVENTION ET TRAITEMENT

4.1 Déterminer, selon besoin, le groupe sanguin des élèves au début de chaque année scolaire et en porter mention sur la carte de santé.

4.2- Prévoir une armoire de petite pharmacie dans chaque école.

-
- 4.3- Rattacher chaque école à un dispensaire, à un hôpital et à des médecins spécialistes pour:
- traiter les cas urgents;
 - examiner et traiter les malades.
- 4.4- Assurer les lunettes aux mal-voyants à un prix subventionné.
- 4.5-

5- PROJETS COLLECTIFS

- 5.1- Réhabilitation sanitaire globale des écoles: les locaux, les conduites d'eau, les toilettes, l'aération, le chauffage.

6- LOIS ET STRUCTURES

- 6.1- Adopter une loi rendant obligatoire l'exécution par les écoles du programme d'Education Sanitaire.
- 6.2- Promulguer un arrêté instituant le plein temps pour les superviseurs et éducateurs de santé.
- 6.3- Réserver une heure par semaine pour la matière de la Santé Scolaire.
- 6.4- Réactivation de la Caisse autonome des bâtiments scolaires (en vue de leur réfection ou de leur construction).
- 6.5-

7- FINANCEMENT

- 7.1- Promulgation d'un Arrêté fixant un Droit symbolique à percevoir lors de l'enregistrement au début de l'année scolaire (taux proposé pour cette année: 500 LL).

- 7.2- Conclusion d'accord avec des sources de financement pour couvrir les frais thérapeutiques.
- 7.3- Couverture des frais de déplacement des éducateurs de santé.
- 7.4- Fourniture du nécessaire pour les examens de santé dans tous les dispensaires et, de là, dans chaque école.

8- INFORMATION

- 8.1- Utilisation des mass-médias pour compléter la formation en matière d'éducation sanitaire pour;
- les superviseurs, les éducateurs et les agents de santé;
 - les instituteurs et institutrices;
 - les parents.

DEVELOPPEMENT DE LA BEKAA

1. DEVELOPPEMENT DE LA SANTE

4/2- POUR LE PLAN

1- STATISTIQUES ET ENQUETES

2- COORDINATION ET PLANIFICATION

3- EDUCATION ET FORMATION

3.1- Incorporer la matière de l'Education Sanitaire aux programmes des Ecoles Normales.

3.2- Compléter la série des livres d'Education Sanitaire.

4- PREVENTION ET TRAITEMENT

4.1- Adjoindre un Service de Protection Maternelle et Infantile à chaque dispensaire ou centre médico-social.

5- PROJETS COLLECTIFS

6- LOIS ET STRUCTURES

6.1- Dotation de chaque élève d'une carte de santé (format de poche)

6.2- Création d'un Centre de documentation pour mettre à la disposition des superviseurs et éducateurs de santé ce qui leur est nécessaire pour compléter leur formation.

7- FINANCEMENT

8- INFORMATION

5- LA SANTE COMMUNAUTAIRE

5/1 LES PRIORITES 1991

1- STATISTIQUES ET ENQUETES

- 1.1- Etude à propos de la place de la Santé Communautaire par rapport :
 - aux Soins Primaires de Santé;
 - à la santé publique;
 - la santé collective.
- 1.2- Il est requis une enquête statistique précise pour toute micro- ou macro-communauté (ou collectivité concernée) à travers laquelle on désire organiser la santé communautaire (notamment conduites d'eau et réseau d'égouts)
- 1.3- Enquête sur les maladies maternelles et infantiles répandues dans les Bekaa ainsi que sur les handicaps.

2- COORDINATION ET PLANIFICATION

- 2.1- Etablissement d'une coordination entre les ébauches locales de Santé Communautaire.
- 2.2- Etablissement d'une coordination entre ces essais et le Plan de l'OMS concernant la formation d'agents de santé versés dans la Protection Primaire de Santé (à commencer par le Hermel).
- 2.3- Etablissement d'un accord entre les spécialistes en Santé Communautaire et le Comité de coordination des institutions médico-sociales à propos du mode d'extension de la Santé Communautaire.



1- LES GARDERIES ET LES JARDINS D'ENFANTS

1/1 LES PRIORITES 1991

1- STATISTIQUES ET ENQUETES

- 1.1- Recensement des garderies d'enfants publiques et privées.
- 1.2- Recensement des petits jardins d'enfants publics et privés.
- 1.3- Enquête sur les besoins au niveau :
 - des bâtiments scolaires et de leurs équipements;
 - des accessoires éducationnels.
- 1.4- Etude en vue de la détermination des buts de l'éducation et de l'enseignement au Liban.

2- COORDINATION ET PLANIFICATION

- 2.1- Adoption du Plan préparé par le Secrétariat au Congrès, à travers un comité ad hoc (cf annexe).

3- EDUCATION ET FORMATION

- 3.1- Conclusion d'un accord avec l'Ecole normale en vue de la formation de Jardinières d'enfants.
- 3.2- Organisation d'une session spéciale pour former des Jardinières, en attendant l'ouverture d'une Ecole spéciale de formation
- 3.3- Organisation dans les cazas de sessions de recyclage pour les Jardinières.

DEVELOPPEMENT DE LA BEKAA

2. DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION

3.4- Organisation de sessions de formation spéciales pour la Santé Néo-natale et Infantile.

4- PREVENTION ET TRAITEMENT

4.1- Rattachement de chaque garderie ou jardin d'enfants au plus proche dispensaire en vue de:

- veiller à la vaccination globale des bébés et des enfants;
- organiser l'Hygiène Scolaire dans le cadre du Plan de la Santé Scolaire.

5- PROJETS COLLECTIFS

5.1-

6- LOIS ET STRUCTURES

6.1- Eviter d'amalgamer les programmes des jardins d'enfants avec ceux des classes élémentaires: en aviser les écoles par la voie des décideurs.

7- FINANCEMENT

7.1- Financer la réfection sanitaire des bâtiments.

7.2- Compléter l'acquisition des accessoires éducationnels.

8- INFORMATION

8.1-

DEVELOPPEMENT DE LA BEKAA

2. DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION

1/2- POUR LE PLAN

1- STATISTIQUES ET ENQUETES

1.1-

2- COORDINATION ET PLANIFICATION

2.1-

3- EDUCATION ET FORMATION

3.1- Création d'une Ecole de Jardinières.

4- PREVENTION ET TRAITEMENT

4.1-

5- PROJETS COLLECTIFS

5.1- Création de garderies dans les localités où se trouve une densité de mamans-ouvrières, y compris Chemestar.

6- LOIS ET STRUCTURES

6.1- Dépôt au bureau de la Chambre des Députés d'une proposition de loi pour réglementer les garderies sur le plan sanitaire et éducationnel.

7- FINANCEMENT

7.1-

8- INFORMATION

8.1-

2- LES ECOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

2/1 LES PRIORITES 1991

1- STATISTIQUES ET ENQUETES

- 1.1- Recensement des instituteurs et des élèves pour l'année scolaire 1990/1991.
- 1.2- Recensement des écoles ayant besoin de réhabilitation sanitaire ou de réfection.
- 1.3- Collecte des enquêtes relatives au domaine de l'éducation dans la Bekaa.
- 1.4- Etude sur le mode de réforme de l'Enseignement officiel élémentaire, seondaire et universitaire au Liban, pour assurer sa gratuité.

2- COORDINATION ET PLANIFICATION

- 2.1- Tenue de réunions périodiques interscolaires groupant:
 - les directeurs d'écoles dans la même zone;
 - les instituteurs des mêmes classes dans différentes écoles.
- 2.2- Initiation de la collaboration avec l'hinterland arabe pour l'échange des expériences culturelles et éducatives.

3- EDUCATION ET FORMATION

- 3.1- Organisation de l'orientation scolaire dans le domaine de

l'éducation, de la santé, de l'art et du sport parmi :

- les institutrices et les instituteurs, et, à travers eux, les élèves;
- les parents d'élèves.

3.2- Recycler le corps enseignant.

3.3- Soutenir le Plan d'Education Sanitaire Scolaire par :

- le recyclage des instructeurs sanitaires;
- la formation d'instructeurs sanitaires pour en doter les écoles qui en manquent.

3.4- Organiser un cycle de conférences pour la lutte anti-drogue.

3.5- Susciter des activités éducatives, culturelles et sociales en dehors des horaires scolaires.

4- PREVENTION ET TRAITEMENT

4.1- Soutien du Plan de Santé scolaire (cf Développement de la Santé : 4/1 et 4/2).

4.2-

5- PROJETS COLLECTIFS

5.1- Procéder à la réfection des bâtiments scolaires, notamment les surfaces sanitaires (la première année).

5.2- Procéder à l'ameublement conventionnel des écoles et installer des générateurs électriques (la première année).

5.3- Entreprendre l'équipement technique des écoles (bibliothèques, laboratoires, moyens audio-visuels).

5.4- Soutenir l'expansion de l'Université Libanaise (et consacrer à ce but tout ou une partie du futur Congrès de 1991).

5.5- Assurer des moyens de Transport en Commun à bas tarifs pour le corps enseignant et les écoliers.

6- LOIS ET STRUCTURES

- 6.1- Limiter le nombre d'élèves par classe.
- 6.2- Revaloriser l'échelle des traitements.
- 6.3- Relever le taux des frais de transfert et de déplacement.
- 6.4- Faire incorporer le "Bonus d'enseignement" dans la base du salaire.
- 6.5- Mise en exécution du projet de "Carte de santé" dans la Coopérative des Fonctionnaires du Gouvernement.
- 6.6- Amender les "Indemnités de Fin de service" et proposer de les relever dans une proportion de 40%
- 6.7- Réactiver l'opération de "Coordination" et des unités y afférentes.
- 6.8- Réactiver le "Département d'Orientation et d'Instruction" et soutenir l'exercice de ses prérogatives.
- 6.9- Réactiver la "Caisse des Bâtiments scolaires".
- 6.10- Appliquer progressivement la loi de "L'Enseignement Obligatoire".
- 6.11- Agir en vue de cadrer les Contractuels de l'Enseignement Secondaire et les rattacher à la Faculté de pédagogie.
- 6.12- Agir en vue d'une meilleure affectation des instituteurs dans les écoles officielles, en vue de remplir les postes vacants.

7- FINANCEMENT

- 7.1- Organiser un dialogue entre les représentants des écoles privés, le corps enseignant et les comités des parents

d'élèves pour étudier les problèmes financiers afin d'arriver à un accord visant à:

- éviter de surcharger les parents;
- donner ses droits au corps enseignant;
- éviter la fermeture des écoles pour cause de faillite.

B- INFORMATION

3.1

2/2- POUR LE PLAN

1- STATISTIQUES ET ENQUETES

- 1.1- Entreprise d'une enquête annuelle informatisée en vue de:
- créer des projets collectifs pour le développement de l'éducation;
 - pratiquer une étude comparative de la progression des universités et des écoles durant les cinq dernières années.

2- COORDINATION ET PLANIFICATION

- 2.1- Aménagement des écoles en vue de pouvoir y accueillir les handicapés qui le peuvent.

3- EDUCATION ET FORMATION

- 3.1- Unifier le Livre scolaire pour certaines matières, comme l'histoire et l'éducation civile.
- 3.2- Refonte du Livre scolaire national.

4- PREVENTION ET TRAITEMENT

4.1-

5- PROJETS COLLECTIFS

- 5.1- Etudier, suivant les nouvelles données, le Projet de regroupement des écoles dans la Bekaa:
- proposer aux décideurs les projets de regroupement et de suppression désirés.

- préparer psychologiquement les villageois à l'application de ces mesures de regroupement et de suppression.

6- LOIS ET STRUCTURES

6.1- Appliquer "L'Enseignement obligatoire gratuit subventionné".

6.2- Former un Comité spécial pour la réforme des programmes d'histoire, d'éducation civile et de géographie.

6.3- Création de deux nouveaux Ministères:

- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur
- Le Ministère de la Culture.

6.4- Agir en vue de la création à la Bekaa de branches scientifiques et appliquées au sein de l'Université Libanaise, en français et en anglais; et cela en fonction des données locales et des besoins de la région.

7- FINANCEMENT

7.1- Etudier le principe de l'imposition d'une "Contribution" à régler par les parents d'élèves en vue d'améliorer le niveau des écoles gouvernementales.

7.2- Assurer le livre scolaire à des prix étudiés.

8- INFORMATION

8.1-

3- L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

3/1 LES PRIORITES 1991

1- STATISTIQUES ET ENQUETES

1.1- Compléter l'Enquête effectuée par le Comité ad hoc du Premier congrès concernant les points suivants:

a- A propos des branches des écoles professionnelles gouvernementales existant dans la Bekaa (i.e. Zahlé, Baalbeck, Machgara, Hermel Khiara):

* Quels sont les branches à supprimer ou à développer, suivant les potentialités naturelles de la région et ses besoins économiques?

b- Les mêmes questions se posent pour les branches des écoles techniques et professionnelles privées.

c- De même pour les Centres d'entraînement professionnel pour la formation des ouvriers supérieurs, qualifiés en vue de la production immédiate.

1.2- Enquêter sur le statut des anciens élèves des écoles professionnelles ayant obtenu leur diplôme durant les cinq dernières années. Etudier notamment les points suivants:

- nombre de ceux qui continuent de demeurer à la Bekaa;

- nombre de ceux qui sont restés encore au Liban;

- nombre de ceux, parmi eux, qui exercent dans le domaine de leur propre spécialisation;

- nombre de ceux qui travaillent dans d'autres domaines que les leurs.

1.3- Enquêter auprès des propriétaires d'usines et de fermes à propos des technicités dont leurs secteurs ont besoin.

- 1.4- Etudier les possibilités de formation professionnelle des handicapés selon leur handicap.

2- COORDINATION ET PLANIFICATION

- 2.1- Créer un "Organisme de Coordination des Ecoles Professionnelles" dans la Bekaa, groupant les Directeurs de ces Ecoles, tant publiques que privées, dans le triple but d'étude, de coordination et de planification.
- 2.2- Collaborer avec les institutions concernées, telles: "les Cercles d'innovation de technologie éducative (CITES)".
- 3.2- Compléter le projet de plan proposé lors du Congrès (cf Education 3/2), en vue, notamment, des buts suivants:
- étudier en détail le plan des bâtiments projetés et la liste des équipements nécessaires;
 - identifier les instances devant créer les nouvelles écoles ou les nouvelles branches;
 - établir des budgets estimatifs pour chaque projet;
 - préparer des dossiers en vue de les soumettre aux sources de financement.

3- EDUCATION ET FORMATION

- 3.1- Organisation de sessions de formation et d'entraînement dans chaque branche.

4- PREVENTION ET TRAITEMENT

- 4.1-

DEVELOPPEMENT DE LA BEKAA

2. DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION

5- PROJETS COLLECTIFS

5.1-

6- LOIS ET STRUCTURES

6.1-

7- FINANCEMENT

7.1-

8- INFORMATION

8.1- Organiser des programmes audio-visuels d'information autour des sujets suivants:

- Détermination des besoins de la Bekaa en personnel qualifié dans le domaine technique, technologique et artistique;
- Description théorique et pratique de chaque qualification par l'entremise d'Experts;
- Désignation des endroits où l'on peut acquérir cette qualification (par enseignement ou entraînement).

8.2- Enrichir les programmes audio-visuels précités par le tournage de films montrant les techniciens et les professionnels en train de procéder à l'exécution de leurs tâches, en détaillant les diverses étapes et en exposant le matériel nécessaire.

3/2- POUR LE PLAN

1- STATISTIQUES ET ENQUETES

1.1-

2- COORDINATION ET PLANIFICATION

2.1-

3- EDUCATION ET FORMATION

3.1- Produire des programmes d'éducation et/ou de formation étalés sur trois ans, destinés à chaque branche existante ou projetée.

3.2-

4- PREVENTION ET TRAITEMENT

4.1-

5- PROJETS COLLECTIFS

5.1- A- DANS L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

a- ouvrir de nouvelles Ecoles techniques supérieures dans les localités suivantes:

- 1- Chemestar, pour le secteur de Baalbeck-ouest;
- 2- Nabi Chit, pour le secteur de Nabi Chit et environs;
- 3- Dar Elias, pour le secteur de Bar Elias et environs,
- 4- Rachaya, pour le caza de Rachaya.

- b- Transformer l'Ecole technique supérieure de Zahlé en Institut préparant au Diplôme de "Technicien Supérieur";
- c- Transformer l'Ecole technique supérieure de Baalbeck en Institut d'Enseignement professionnel et technique pour le cycle secondaire et préparant au Diplôme de "Technicien Supérieur".

B- DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Création, dans les localités désignées infra, de ce que l'on peut appeler des "Centres de formation accélérée", destinés à la formation des "Ouvriers supérieurs qualifiés pour la production immédiate":

- 1- Jdeydé ou Fakieh: agriculture, métiers du bâtiment, apiculture.
- 2- Laboué: fabriques alimentaires: laiterie et fromagerie, pisciculture.
- 3- Baalbeck: métiers du bâtiment, réparation de postes de radio et de TV.
- 4- Rayak: agriculture, élevage de troupeaux, apiculture, production de matériaux du bâtiment.
- 5- Ksara: 16 métiers du bâtiment, mécanique générale, tournage, réparation de postes de radio et TV, fabriques alimentaires, techniques agricoles, mécanique agricole.
- 6- Chtaura ou Tanaïl: fabriques alimentaires: laiterie et fromagerie, conserverie de cornichons, conserverie de compotes, établissements vinicoles et vinaigreries, moulins de blé concassé (bourghol), production de Kechk.
- 7- Bednaye: métiers du bâtiment, couture, mécanique automobile.
- 8- Chemestar: réparation de postes de radio et de TV,

techniques agricoles, couture, mécanique générale, tournage.

- 9- Temnine: conditionnement et industrialisation de la production agricole.
- 10- Jib Jannine: mécanique agricole, briqueterie, techniques agricoles.
- 11- Rachaya el Wadi: artisanat, constructions métalliques, poterie, orfèvrerie, tissage et fabrication de dentelles.
- 12- Kab Elias: conditionnement de fruits et de légumes avec cartonnerie, techniques agricoles, mécanique agricole.
- 13- Saghine ou Aïtanit: élevage de troupeaux, quelques métiers du bâtiments.
- 14- Deir Al Ahmar (branches à désigner ultérieurement).
- 15- Arsal (branches à désigner plus tard).

6- LOIS ET STRUCTURES

- 6.1- Création, au sein de l'Université Libanaise, d'une Ecole normale supérieure pour former des professeurs et des moniteurs pour les diverses étapes de la formation professionnelle jusqu'aux cycles moyens.
- 6.2- Reprendre le projet d'initiation professionnelle au sein des écoles officielles complémentaires et secondaires.

7- FINANCEMENT

- 7.1- Etudier la proposition du Club du Flambeau de Bednayeil d'offrir un terrain de 60.000 mètres carrés sur les rives du Litani, en vue d'y édifier un Agglomérat d'Ecoles Professionnelles pour toute la zone.

8- INFORMATION

4. L'EDUCATION POUR LA PAIX

1/1 LES PRIORITES 1991

1- STATISTIQUES ET ENQUETES

- 1.1- Obtention des listes des personnes formées dans le domaine de l'Education pour la Paix, à travers le Plan de l'Unicef.
- 1.2- Enquête sur les camps d'été et les clubs de jour, détaillant:
 - les lieux de rassemblement;
 - le nombre d'enfants qui y ont participé.
- 1.3-

2- COORDINATION ET PLANIFICATION

- 2.1- Réactivation de "L'Organisme de Coordination des Sessions d'été et des Campings", comme cadre privé populaire, non gouvernemental, en collaboration avec les instances gouvernementales appropriées ainsi qu'avec l'Unicef et d'autres organismes concernés.
- 2.2- Organisation de réunions entre les responsables des Sessions d'été et des Campings pour délibérer à propos du mode de collaboration et de planning pour la première année et pour le futur.

3- EDUCATION ET FORMATION

(Conception de l'Unicef du Plan de l'Education pour la Paix pour 1991)

3.1- Poursuite de l'entraînement et de l'intéressement des adolescents et des jeunes de 13 à 21 ans à travers:

- des sessions de formation réunissant jeunes gens et jeunes filles de toutes les régions libanaises.

Ces sessions seront de 80 heures dont 20 heures de sessions spécialisées.

- des centres de lecture et d'éducation dans tous les Mohafazats.
- des activités écologiques et sociales diverses, auxquelles devront prendre part tous ceux qui participent à ces sessions.

3.2- L'Education extra-scolaire basée sur les sessions d'été, sur les Camps scouts et sur les clubs et comprenant deux volets:

1- un volet d'entraînement:

- formation de moniteurs pour les activités extra-scolaires.

- organisation de sessions de rattrapage et de spécialisation dans ce domaine.

- sessions pour les chefs scouts.

2- volet des activités:

- sessions d'été pour les enfants.

- camps scouts.

- centres aérés.

- Train de la Paix.

3.3- L'Education scolaire:

- préparation d'un programme éducatif portant sur les activités humanitaires et sociales et destiné aux écoles, accompagné des documents et accessoires éducationnels.

- poursuite du Projet d'éducation de Santé scolaire, en collaboration avec le Ministère de l'Education nationale.

- organisation de congrès, de sessions et de colloques

portant sur les divers problèmes de l'éducation et groupant les responsables des secteurs pédagogiques, les décideurs, les directeurs d'écoles et les enseignants.

3.4. Activation de la société et les mass-medias:

- organisation de sessions et de tables rondes pour les travailleurs sociaux.
- publication de brochures et de programmes radiophoniques et télévisés et d'articles de presse (Unicef).

NB: Dans le cadre de cette conception générale du Plan pédagogique pour 1991, la Bekaa aura sa part; elle en sera décidée par l'Unicef et exécutée par les travailleurs dans le domaine pédagogique en général et le domaine des loisirs, en particulier.

4- PREVENTION ET TRAITEMENT

5- PROJETS COLLECTIFS

- 5.1. Aménagement dans la Bekaa de dix Centres fixes pour les Camps d'été pour les enfants.
- 5.2. Equipement de ces Centres suivant les listes préparées par le secrétariat au Congrès (cf Annexe).

6- LOIS ET STRUCTURES

7- FINANCEMENT

8- INFORMATION

- 8.1. Activation de la société à travers les mass-medias pour soutenir ce Plan suivant la conception décidée (cf Développement de l'Education 4 3.4)

3/2- POUR LE PLAN

1- STATISTIQUES ET ENQUETES

- 1.1- Poursuite des enquêtes et études de la première année.
- 2.1- Etude comparative des statistiques des années consécutives.

2- COORDINATION ET PLANIFICATION

- 2.1- Coordination avec les pays arabes et étrangers.

3- EDUCATION ET FORMATION

- 3.1- Poursuite de la conception de la première année.
- 3.2- Préparation de programmes spéciaux pour réhabiliter la jeunesse dans l'étape de la paix nationale.
- 3.3- Insérer le sujet de l'Education pour la paix dans les programmes d'enseignement et former les instituteurs en vue de ce but.

4- PREVENTION ET TRAITEMENT

5- PROJETS COLLECTIFS

6- LOIS ET STRUCTURES

7- FINANCEMENT

8- INFORMATION

5. PROMOTION DE LA CULTURE
A TRAVERS LES CONSEILS CULTURELS ET LES CLUBS

5/1 LES PRIORITES 1991

1. STATISTIQUES ET ENQUETES

- 1.1- Enquête sur les Conseils et Clubs culturels de la Bekaa:
- leur champ d'action;
 - leurs activités;
 - leurs programmes pour 1991.

1.2-

2. COORDINATION ET PLANIFICATION

- 2.1- Oeuvrer en vue de promouvoir l'interréaction entre les institutions culturelles au Liban, en général et dans la Bekaa, en particulier.
- 2.2- Etablir des liens solides entre les institutions culturelles libanaises et les institutions du monde arabe.

3. EDUCATION ET FORMATION

- 3.1- Susciter -ou aider à organiser- des sessions permanentes d'éradication de l'analphabétisme.
- 3.2- Intensifier l'organisation de campings de jeunes au Liban pour réhabiliter la nouvelle génération.

3.3- Percevoir l'Ecole comme le centre focal de rayonnement en vue de la promotion de l'éveil et de l'humanisme dans le cadre d'une ligne culturelle créatrice.

4- PREVENTION ET TRAITEMENT

4.1-

5- PROJETS COLLECTIFS

5.1- Oeuvrer en vue de promouvoir l'action des clubs culturels dans les régions citadines et rurales.

6- LOIS ET STRUCTURES

6.1-

7- FINANCEMENT

7.1-

8- INFORMATION

8.1- Solliciter de l'Etat un support moral et une aide matérielle pour les clubs culturels.

5/2- POUR LE PLAN

1- STATISTIQUES ET ENQUETES

1.1- Déterminer l'identité culturelle, conceptuellement et méthodologiquement, en fonction de l'identité arabe libanaise.

2- COORDINATION ET PLANIFICATION

2.1- Institution du Cinquième Pouvoir -celui des Intellectuels- comme Référence culturelle.

3- EDUCATION ET FORMATION

4- PREVENTION ET TRAITEMENT

5- PROJETS COLLECTIFS

5.1- Oeuvrer ponctuellement à la fondation d'une Maison de la Culture dans la Bekaa.

6- LOIS ET STRUCTURES

6.1- Réclamer l'institution d'un Ministère de la Culture au Liban.

7- FINANCEMENT

8- INFORMATION

1- DEVELOPPEMENT DES CULTURES A RENTABILITE SURE
DANS LES TERRAINS IRRIGUES ET NON IRRIGUES

1/1 LES PRIORITES 1991

1- STATISTIQUES ET ENQUETES

- 1.1- Recensement des agriculteurs suivant leurs catégories.
- 1.2- Recensement des terrains
 - cultivés et en friche
 - irrigués et non irrigués
 - récupérables.
- 1.3- Enquête sur les coopératives agricoles.
- 1.4- Enquête sur les cultures convenant aux terrains irrigués et non irrigués, en remplacement des cultures prohibées ou nuisibles.

2- COORDINATION ET PLANIFICATION

- 2.1- Etablissement d'une coordination entre les coopératives agricoles de production.
- 2.2- Multiplication des coopératives spécialisées.
- 2.3- Etablissement d'une collaboration entre les coopératives agricoles et les coopératives de consommation.

3- EDUCATION ET FORMATION

- 3.1- Réhabilitation et redémarrage du Centre de Tell' Amara.
- 3.2- Fondation d'une branche d'Agriculture près l'Université Libanaise.

4- PREVENTION ET TRAITEMENT

- 4.1- Protection des sources et entretien de leurs installations.
- 4.2- Prohibition du creusement de puits, là où cela pourrait influencer sur les sources d'eau courante.
- 4.3- Encouragement à la construction dans les régions non agricoles.

5- PROJETS COLLECTIFS

- 5.1- Création de pépinières de plants d'arbres forestiers dans:
 - la vallée de l'Oronte;
 - la région de Karaoun.
- 5.2- Création de pépinières de plants d'arbres fruitiers, à la lumière des études entreprises (1.3) et selon un calendrier local.
- 5.3- Intensification de la culture céréalière, notamment le blé et le pois-chiche, et fourniture des semences améliorées nécessaires.
- 5.4- Production de semences améliorées de pommes de terre dans la plaine de Marjahine (suivant des études antérieures).
- 5.5- Entreprise d'une première campagne de reboisement dans quelques régions, notamment à flanc de côteau au niveau des chaînes du Liban et de l'Anti-Liban.
- 5.6- Promotion de la mécanisation agricole et facilités financières à accorder dans ce but aux coopératives et aux agriculteurs, par l'octroi de prêts à faible intérêt.
- 5.7- Remise en état du réseau d'irrigation en vue d'une meilleure conservation de l'eau, et aménagement de nouvelles canalisations, là où le besoin s'en fait sentir.
- 5.8- Extension du réseau des routes agricoles.

5.9- Normalisation de l'exploitation des puits destinés à l'irrigation.

5.10- Adoption des procédés modernes d'irrigation, et construction de réservoirs .

6- LOIS ET STRUCTURES

6.1- Ouvrir à l'élaboration d'Arrêtés interdisant l'importation de conserves ou de concentrés de produits déjà cultivés au Liban et obligeant les conserveries à utiliser la production locale.

7- FINANCEMENT

7.1-

8- INFORMATION

8.1-

DEVELOPPEMENT DE LA BEKAA

3. DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

1/2- POUR LE PLAN

1- STATISTIQUES ET ENQUETES

1.1-

2- COORDINATION ET PLANIFICATION

2.1

3- EDUCATION ET FORMATION

3.1-

4- PREVENTION ET TRAITEMENT

4.1-

5- PROJETS COLLECTIFS

5.1- Redémarrage du fonctionnement de l'usine de betterave
sucrière et son agrandissement.

5.2- Fondation d'une coopérative de conserverie de légumes et de
fruits.

5.3- Fondation d'une usine pour la transformation des déchets
agricoles en engrais et fourrage.

5.4- Creusement de bassins d'épuration des eaux usées.

5.5- Aménagement de stations de pompage éolien et électrique
et des réservoirs d'eau correspondants.

5.6- Construction de norias sur le cours de l'Oronte pour
permettre l'irrigation des terrains adjacents.

5.7- Aménagement de lacs de retenue des eaux de ruissellement et
de source.

-
- 5.8- Construction d'un barrage sur le cours de l'Oronte à des fins d'irrigation et de production de courant électrique.
 - 5.9- Aménagement de bassins en terre battue pour la retenue des eaux de pluie et le captage de la fonte des neiges avec placement de canalisations aux endroits adéquats.
 - 5.10- Creusement de conduites souterraines pour l'irrigation des basses plaines, en utilisant surtout les ressources hydrauliques de Marjahine et de Ouyoune Ourghoche.
 - 5.11- Aménagement à l'Aéroport de Rayak d'une station de transport de marchandises, notamment des produits agricoles périssables.

6- LOIS ET STRUCTURES

6.1-

7- FINANCEMENT

7.1-

8- INFORMATION

8.1-

2- L'ORIENTATION AGRICOLE

2/1 LES PRIORITES 1991

1- STATISTIQUES ET ENQUETES

- 1.1- Recensement des vulgarisateurs agricoles oeuvrant dans la Bekaa.
- 1.2- Recensement des ingénieurs agricoles engagés dans le domaine public et privé.

2- COORDINATION ET PLANIFICATION

- 2.1-
- 2.2-

3- EDUCATION ET FORMATION

- 3.1- Organisation de session de recyclage pour les ingénieurs et vulgarisateurs agricoles.
- 3.2- Organisation de sessions périodiques de formation agricole dans toutes les régions, ayant trait aux points suivants:
 - calendrier agricole,
 - étude du marché,
 - lutte contre les maladies.
- 3.3- Organisation d'un cycle de conférences sur la protection de l'environnement.
- 3.4-

DEVELOPPEMENT DE LA BEKAA

3. DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

4- PREVENTION ET TRAITEMENT

- 4.1- Surveiller, par les voies officielles, la qualité des pesticides.
- 4.2- Prévenir les agriculteurs contre l'utilisation de pesticides inactifs ou, au contraire, trop actifs et pouvant polluer l'environnement ainsi que porter atteinte à la santé publique.
- 4.3- Encourager l'initiative privée en vue de lutter contre les méfaits du gel.
- 4.4- Diffuser un bulletin météorologique à travers les mass-medias.

5- PROJETS COLLECTIFS

5.1-

6- LOIS ET STRUCTURES

6.1-

7- FINANCEMENT

7.1-

8- INFORMATION

- 8.1- Diffusion de programmes éducatifs à travers les canaux audio-visuels.
- 8.2- Diffusion de brochures agricoles imprimées dans les universités et autres institutions concernées, notamment les Centres de Recherches Agricoles.

DEVELOPPEMENT DE LA BEKAA

3. DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

2/2- POUR LE PLAN

1- STATISTIQUES ET ENQUETES

1.1-

2- COORDINATION ET PLANIFICATION

2.1

3- EDUCATION ET FORMATION

3.1-

4- PREVENTION ET TRAITEMENT

4.1-

5- PROJETS COLLECTIFS

5.1- Création d'un Centre d'orientation agricole au niveau du Mohafazat, rattaché du point de vue technique et scientifique à l'Office des Recherches Agricoles.

5.2- Fondation de centres de monitoring pour prévenir le péril des gels.

5.3- Valorisation des ressources agroforestières.

5.4- Généralisation de l'enseignement technique agricole.

DEVELOPPEMENT DE LA BEKAA

3. DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

5. PROJETS COLLECTIFS

5.1- Limitation et réglementation de l'élevage de volailles par
suivant les besoins du marché local

protection de la production locale vis-à-vis de la
concurrence étrangère.

aménagement de prés dans les régions forestières,
dont certains seront destinés aux moutons et aux chèvres.

5.2- Extension de la pisciculture, qui jouit dans la Bekaa de
conditions favorables en raison des conditions climatiques.

6. LOIS ET STRUCTURES

6.1

7. FINANCEMENT

7.1- Mise en oeuvre de la Banque du Crédit Agricole.

7.2

8. L'INFORMATION

8.1

3/2. POUR LE PLAN

1- STATISTIQUES ET ENQUETES

2. COORDINATION ET PLANIFICATION

3. EDUCATION ET FORMATION

4- PREVENTION ET TRAITEMENT

5. PROJETS COLLECTIFS

5.1- Réactivation du Bureau de Production Animale et sa valorisation par l'engagement de spécialistes chevronnés pour la supervision sanitaire et la surveillance de la production.

5.2- Importation de bovins de race et leur distribution à crédit, sous caution.

5.3- Création d'une usine pour la production du fourrage et son écoulement à des prix étudiés.

6. LOIS ET STRUCTURES

7- FINANCEMENT

7.1- Mise en oeuvre de la Banque du Crédit Agricole.

8- INFORMATION

4- APICULTURE

4/1 LES PRIORITES 1991

1- STATISTIQUES ET ENQUETES

- 1.1- Recensement des Apiculteurs dans la Bekaa.
Leur nombre va-t-il en progressant?
* Détermination de la proportion d'apiculteurs expérimentés.
- 1.2- Recensement des ruches.
Leur nombre progresse-t-il?

2- COORDINATION ET PLANIFICATION

- 2.1- Etablissement et valorisation de coopératives d'apiculture dans la Bekaa.
- 2.2- Collaboration de ces coopératives avec les coopératives de consommation.

3- EDUCATION ET FORMATION

- 3.1- Organisation de sessions de formation et d'orientation pour les apiculteurs.

4- PREVENTION ET TRAITEMENT

- 4.1- Création d'un laboratoire pour l'étude des maladies des abeilles et de leur prophylaxie.
- 4.2- Assurer la disponibilité de médicaments nécessaires.

5- PROJETS COLLECTIFS

- 5.1- Créer un Centre pour l'élevage des reines.
- 5.2- Assurer la production des accessoires nécessaires pour l'apiculture.
- 5.3- Créer des centres de moulage des gâteaux de cire et de récupération de la cire utilisée.

6- LOIS ET STRUCTURES

- 6.1- Mise en application des règlements nécessaires pour limiter la contrefaçon dans l'importation des produits improprement appelés miel.
- 6.2- Réactivation du Service d'Apiculture du Ministère de l'Agriculture.
- 6.3- Prohibition de l'importation de miel sans une licence préalable du Ministère de l'Agriculture, prise après avis des Apiculteurs.

7- FINANCEMENT

- 7.1- Procurer aux apiculteurs des des sources de financement à intérêt raisonnable.
- 7.2- Marketing des semences et de la gelée royale.

8- INFORMATION

- 8.1- Entreprise d'une campagne d'information à l'adresse des consommateurs libanais en vue de :
 - leur faire connaître les qualités du miel national;
 - leur révéler les malfaçons dans certains miels étrangers.

DEVELOPPEMENT DE LA BEKAA

3. DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

4/2- POUR LE PLAN

1- STATISTIQUES ET ENQUETES

2- COORDINATION ET PLANIFICATION

3- EDUCATION ET FORMATION

4- PREVENTION ET TRAITEMENT

5- PROJETS COLLECTIFS

5.1- Création d'un laboratoire d'analyses du miel auprès du Service de la Recherche scientifique agricole, ayant pour mission de:

- déceler les malfaçons dans les miels étrangers pour en interdire l'accès au pays;
- examiner les miels nationaux afin de les classer.

6- LOIS ET STRUCTURES

7- FINANCEMENT

7.1- Mise en oeuvre de la Banque du Crédit Agricole.

8- INFORMATION

5- L'AGRICULTURE ET LES HANDICAPES

5-1 LES PRIORITES 1991

1- STATISTIQUES ET ENQUETES

- 1.1- Recensement des handicapés - mentaux
- physiques
- sourds
- aveugles

travaillant dans l'agriculture et l'élevage.

- 1.2- Détermination du genre d'occupation agricole convenant à chaque handicap.

2- COORDINATION ET PLANIFICATION

2.1-

3- EDUCATION ET FORMATION

- 3.1- Création dans chaque caza d'un organisme destiné à former les handicapés dans les branches agricoles qui leur conviennent.

- 3.2- Organisation de rencontres d'orientation et de formation pour les handicapés et leurs parents afin de les aider dans le genre de travail projeté.

4- PREVENTION ET TRAITEMENT

4.1-

DEVELOPPEMENT DE LA BEKAA

DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

5- PROJETS COLLECTIFS

5.1- Formation de handicapés volontaires (hommes et femmes) pour aider leurs semblables dans la société.

6- LOIS ET STRUCTURES

6.1- Promulgation d'une loi imposant un quota pour l'emploi de handicapés dans chaque grande institution.

7- FINANCEMENT

7.1- Organisation de l'importation des matières premières aux meilleurs prix et de leur revente sans marge de bénéfice, notamment en ce qui concerne la laine, les semences, les ruches et les animaux d'élevage.

8- INFORMATION

8.1- Production de reportages sur les handicapés travaillant au Liban et à l'étranger.

DEVELOPPEMENT DE LA BEKAA

3. DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

5/2- POUR LE PLAN

R.A.S.

6- LES COOPERATIVES AGRICOLES

6-1 LES PRIORITES 1991

1- STATISTIQUES ET ENQUETES

- 1.1- Recensement des associations coopératives agricoles dans la Bekaa.
- 1.2- Etude de la rentabilité des coopératives; leur évaluation; recherche des causes de certaines défections.

2- COORDINATION ET PLANIFICATION

- 2.1- Création d'une Union Coopérative de la Bekaa sur le triple plan de:
 - l'agriculture,
 - l'artisanat,
 - la consommation.
- 2.2- Rattachement des coopératives d'agriculture et de consommation par le truchement des Unions Coopératives correspondantes.

3- EDUCATION ET FORMATION

- 3.1- Organisation de tables rondes sur les coopératives dans les cinq cazas autour des points suivants:
 - les buts et les principes,
 - l'organisation et le financement.

4- PREVENTION ET TRAITEMENT

4.1- Organisation de réunions entre les chefs des coopératives agricoles en vue d'étudier les problèmes communes et de leur trouver les solutions adéquates dans chaque secteur.

5- PROJETS COLLECTIFS

5.1- Création de grandes coopératives spécialisées au niveau du Mohafazat de la Bekaa avec possibilité d'ouverture de branches dans toute région qui le requiert.

5.2- Encouragement de la création de coopérative de consommation dans les chefs-lieux.

6- LOIS ET STRUCTURES

7- FINANCEMENT

8- INFORMATION

1. L'ARTISANAT ARTISTIQUE

1/1- LES PRIORITES 1991

1. ENQUETES ET STATISTIQUES

- 1.1- Définition scientifique -internationale et arabe- et distinction du sens de:
- "artisanat", par rapport à "industrie";
 - "artisanat artistique", par rapport à artisanat ordinaire.
- 1.2- Enquête sur les métiers artisanaux artistiques au Liban et leur patrimoine d'origine:
- libanais - syrien - levantin - arabe - turc - iranien
 - indien - occidental...
- 1.3- Enquête sur les métiers en voie de disparition au Liban (tels le cannage, la poterie, le soufflage de verrerie...):
- les raisons de ce péril;
 - la potentialité de son écartement;
 - l'aptitude de faire revivre ces métiers: Comment? OÙ?
 - la capacité de commercialisation de la production.
- 1.4- Recensement des Associations artisanales à la Bekaa avec indication :
- des divers articles artisanaux sous toutes leurs formes et volumes de production;
 - des matières premières nécessaires et les quantités à utiliser.
- 1.5- Recensement des artisans actifs:
- travaillant pour leur propre compte ou engagés avec des Associations ou des Coopératives;
 - vivant exclusivement ou partiellement de leur métier;

DEVELOPPEMENT
DE LA BEKAA

4. DEVELOPPEMENT DES ARTISANATS
ET DES INDUSTRIES

- les artisans amateurs;
- les handicapés;
- les artisans en arrêt de travail;
- les artisans capables d'enseigner leur métier et de former des apprentis.

1.6- Enquête sur les opportunités d'écoulement des produits artisanaux:

- au Liban;
- à l'étranger.

1.7- Enquête sur la possibilité de réduire le prix de revient par les moyens suivants:

- achat des matières premières sans intermédiaires;
- vente directe des produits à l'acheteur, prévenant la cupidité des commerçants.

1.8- Enquêtes sur la progression du niveau de la production sur le plan artistique, avec amélioration de sa qualité et élargissement de son cadre tout en:

- préservant les touches du patrimoine;
- respectant le goût du jour;
- axant sur la possibilité d'utilisation des articles non seulement comme bibelot mais comme objet utile dans la vie pratique.

2. COORDINATION ET PLANIFICATION

2.1- Coordination de l'activité des Associations et Coopératives artisanales: - dans chaque caza

- et au niveau de toute la Bekaa

avec:

- le Comité de Coordination des Coopératives et des Associations artisanales au Liban;

DEVELOPPEMENT
DE LA BEKAA

4. DEVELOPPEMENT DES ARTISANATS
ET DES INDUSTRIES

- les instances gouvernementales concernées;
- le Conseil National pour le Développement du Tourisme;
- les Organismes étrangers, gouvernementaux et non gouvernementaux, qui encouragent l'artisanat.

2.2- Oeuvrer à resserrer les liens entre divers métiers libanais en vue d'une production artisanale commune.

2.3- Encourager les artisans à adhérer à des Associations coopératives et à des Syndicats.

3. EDUCATION ET FORMATION

3.1- Organisation de sessions de formation et de recyclage pour la promotion et la modernisation de l'artisanat avec l'aide du Conseil National pour le Développement du Tourisme et la collaboration de toutes les personnes capables de contribuer à la réussite de cet objectif.

3.2- Formation des handicapés dans le type de métier qui convient à leur handicap.

4. PREVENTION ET TRAITEMENT

4.1-

5. PROJETS COLLECTIFS

5.1- Ouverture d'un Show-room à Zahlé pour l'exposition permanente de la production artisanale de la Bekaa et pour sa commercialisation.

5.2- Ouverture d'autres Boutiques là où cela s'avère nécessaire et possible.

DEVELOPPEMENT
DE LA BEKAA

4. DEVELOPPEMENT DES ARTISANATS
ET DES INDUSTRIES

5.3- Création d'ateliers expérimentaux dans les métiers à rentabilité sûre.

6. LOIS ET STRUCTURES

6.1- Oeuvrer à créer un "Design Center" commun:
- à la Coordination des Coopératives et Associations artisanales
- et au Conseil National pour le Développement du Tourisme.

7. FINANCEMENT

7.1- Création de Coopératives artisanales pour le Crédit, l'achat des matières premières et le marketing.

8. INFORMATION

8.1- Campagnes d'information régulières relatives aux métiers artisanaux au Liban en général, et dans la Bekaa en particulier:
- en vue de les faire connaître
- et en vue d'accroître la vente de leur production.

DEVELOPPEMENT
DE LA DEKAA

4. DEVELOPPEMENT DES ARTISANATS
ET DES INDUSTRIES

1/2- POUR LE PLAN

1. ENQUETES ET STATISTIQUES

2. COORDINATION ET PLANIFICATION

3. EDUCATION ET FORMATION

3.1- Présenter une requête au Ministère de l'Education Nationale en vue d'incorporer l'Enseignement artisanal dans les programmes officiels.

3.2- Présenter une requête similaire à la Direction Générale de l'Enseignement Technique et Professionnel.

4. PREVENTION ET TRAITEMENT

4.1- Oeuvrer en vue de faire bénéficier les artisans, non salariés, des prestations de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, notamment la Branche Maladie.

5. PROJETS COLLECTIFS

6. LOIS ET STRUCTURES

7. FINANCEMENT

8. INFORMATION

2. LES CONSERVES ALIMENTAIRES FAMILIALES

2/1- LS PRIORITES POUR 1991

1. ENQUETES ET STATISTIQUES

1.1- Sondage par échantillonnage portant sur la production de conserves alimentaires familiales:

- dans la Bekaa
- dans les autres régions libanaises.

1.2- Etude scientifique des meilleures normes et qualifications à observer pour la production et la conservation des produits alimentaires.

1.3- Enquête sur la possibilité d'écouler les conserves alimentaires familiales:

- dans la Bekaa,
- dans les pays arabes
- au Liban,
- et à l'étranger.

2. COORDINATION ET PLANIFICATION

2.1-

3. EDUCATION ET FORMATION

3.1- Dispenser une formation dans le domaine de la conservation familiale des produits alimentaires commercialisables:

- dans les Centres sociaux accueillant les orphelins, les handicapés, les vieillards:

- dans les institutions spécialisées qui les accueillent;
- à domicile et dans leur propre milieu.

DEVELOPPEMENT
DE LA BEKAA

4. DEVELOPPEMENT DES ARTISANATS
ET DES INDUSTRIES

4. PREVENTION ET TRAITEMENT

4.1-

5. PROJETS COLLECTIFS

5.1- Fondation de Coopératives de production où que possible dans la Bekaa.

5.2- En cas d'ouverture du Show-room de Zahlé, y exposer les conserves alimentaires familiales.

6. LOIS ET STRUCTURES

7. FINANCEMENT

7.1- Obtention de prêts à intérêt réduit auprès des comptoirs de crédits.

8. INFORMATION

8.1- Associer les mass-medias de la Bekaa à une campagne d'information relative aux conserves alimentaires familiales.

DEVELOPPEMENT
DE LA BEKAA

4. DEVELOPPEMENT DES ARTISANATS
ET DES INDUSTRIES

2/2- POUR LE PLAN

1. ENQUETES ET STATISTIQUES

2. COORDINATION ET PLANIFICATION

3. EDUCATION ET FORMATION

4. PREVENTION ET TRAITEMENT

4.1- Oeuvrer en vue de faire bénéficier les personnes non salariées, travaillant dans le domaine des conserves alimentaires familiale, des prestations de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, notamment la Branche Maladie.

5. PROJETS COLLECTIFS

6. LOIS ET STRUCTURES

6.1- Oeuvrer à la création d'un Laboratoire de Contrôle des Aliments (éventuellement dans le cadre du Centre de Tell Amara).

7. FINANCEMENT

7.1- Constitution de Coopératives de crédit et de commerce.

8. INFORMATION

DEVELOPPEMENT
DE LA BEKAA

5. DEVELOPPEMENT DES SERVICES
DE PROTECTION SOCIALE

1. LE SERVICE DES ORPHELINS

1/1- LES PRIORITES 1991

1. ENQUETES ET STATISTIQUES

- 1.1- Recensement des orphelins (et des cas sociaux) dans les institutions et à domicile - avec détail de l'état de leur famille.
- 1.2- Enquête sur la psychologie des orphelins en Institution et en famille.
- 1.3- Enquête sur les frais d'accueil des orphelins en Institution et en famille.
- 1.4-

2. COORDINATION ET PLANIFICATION

- 2.1- Réactiver "le Conseil National du Service Social" comme branche pour la Bekaa, sur demande émanant des Institutions d'Orphelins de la Bekaa (car il constitue un ancien cadre de coordination).
- 2.2- Réunir ceux qui s'occupent d'orphelins en famille, pour en discuter et étudier l'opportunité d'établir une coordination entre eux pour unifier leurs efforts et éviter le double emploi.

3. EDUCATION ET FORMATION

- 3.1- Organisation de sessions de formation pour celles et ceux

DEVELOPPEMENT
DE LA BEKAA

5. DEVELOPPEMENT DES SERVICES
DE PROTECTION SOCIALE

qui travaillent dans les Institutions pour orphelins, sur le plan psychologique, pédagogique et récréatif (éventuellement dans le cadre de "l'Education Pour la Paix").

3.2-

4. PREVENTION ET TRAITEMENT

4.1- Restreindre l'admission en Institution exclusivement aux orphelins qui encourent un danger moral ou physique dans leur famille; les autres orphelins devant demeurer quant à eux au sein de leur famille, qui peut toujours, et quelle qu'elle soit, leur offrir davantage que l'Institution, où les orphelins développent souvent des complexes et une haine contre la société.

4.2-

5. PROJETS COLLECTIFS

5.1- Militer auprès des écoles privées gratuites en vue d'accorder la priorité à l'admission pour les orphelins originaires de familles nécessiteuses.

5.2-

6. LOIS ET STRUCTURES

6.1- Réclamer une augmentation de la contribution financière et matérielle de l'Etat pour la couverture des frais d'accueil des orphelins en Institution.

DEVELOPPEMENT
DE LA BEKAA

5. DEVELOPPEMENT DES SERVICES
DE PROTECTION SOCIALE

- 6.2- Demander à l'Etat d'accorder une aide matérielle et financière à chaque famille qui s'occupe de ses orphelins; par le canal d'une convention avec des Organisations ou Institutions Non Gouvernementales s'occupant de la protection et du service des orphelins.
- 6.3- Réclamer à l'Etat d'assurer aux orphelins nécessiteux la gratuité des livres et des fournitures scolaires.

7. FINANCEMENT

- 7.1- Aider les Institutions de protection à s'auto-préparer en vue de la mise en oeuvre de projets productifs, pour accéder un jour à l'auto-suffisance et n'avoir plus besoin de secours extérieur.
- 7.2- Aider les veuves, ou un membre de leur famille, à entreprendre un travail lucratif pour arriver un jour à ne plus avoir besoin de secours.

8. INFORMATION

- 8.1-

2. LES SERVICES DE HANDICAPES

2/1- LES PRIORITES 1991

1. ENQUETES ET STATISTIQUES

- 1.1- Remise à jour du recensement des handicapés dans toutes les régions et zones de la Bekaa.
- 1.2- Recensement de tous les services sociaux dans la Bekaa pouvant être nécessaires pour les handicapés.
- 1.3- Enquête sur les services offerts par les Institutions de Handicapés à la Bekaa, y compris " L'Union des Handicapés Libanais".

2. COORDINATION ET PLANIFICATION

- 2.1- Réactiver la Branche de la Bekaa au sein de "L'Organisation Libanaise pour la Coordination des Services pour les Handicapés"; planifier des réunions mensuelles pour traiter de la coordination afin d'optimiser le service aux handicapés dans l'Institution et dans la société.
- 2.2- Contacter les Unions des Aveugles, Sourds-Muets et Retardés Mentaux afin de planifier la création de branches de ces Unions dans la Bekaa; inciter les handicapés et leurs familles à adhérer à ces mouvements; à y apporter leur contribution et à prendre plus ample conscience de leurs problèmes afin de mieux les résoudre.
- 2.3- Demander aux Unions et aux Syndicats professionnels d'embaucher des handicapés à des postes adaptés à eux et de leur verser des salaires équitables.

DEVELOPPEMENT
DE LA BEKAA

5. DEVELOPPEMENT DES SERVICES
DE PROTECTION SOCIALE

3. EDUCATION ET FORMATION

- 3.1- Admettre les handicapés dans les écoles et centres professionnels.
- 3.2- Former des spécialistes qualifiés en physiothérapie pour les handicapés physiques.
- 3.3- Contacter les Institutions de Sourds-muets afin d'apprendre comment créer des institutions similaires dans la Bekaa qui en manque totalement.
- 3.4- Orienter les jeunes et leur impulser l'entrain nécessaire pour l'engagement souhaité en vue de servir les handicapés dans l'Institution et surtout dans la société.
- 3.5- Demander à l'Université Libanaise d'enseigner la Physiothérapie dans ses Facultés à la Bekaa et de supporter un programme de formation d'Agents de Santé.

4. PREVENTION ET TRAITEMENT

- 4.1- Profiter des heures creuses dans les clubs culturels et sportifs actuellement actifs pour les consacrer à des activités de clubs de handicapés, les avant-midi; quitte, les après-midi, à utiliser des locaux convenables dans les écoles.

5. PROJETS COLLECTIFS

- 5.1- Commencer le projet de Réhabilitation communautaire des Handicapés (C.B.R.S) en collaboration avec la Caisse Internationale de Réhabilitation (W.R.F.) et, ce , dans deux centres-pilotes; et prévoir une extension ultérieure.

DEVELOPPEMENT
DE LA BEKAA

5. DEVELOPPEMENT DES SERVICES
DE PROTECTION SOCIALE

6. LOIS ET STRUCTURES

6.1- Faire publier un règlement incitant les hommes d'affaires à embaucher des handicapés, tout en évitant de nuire à leurs établissements.

7. FINANCEMENT

7.1- Oeuvrer en vue de permettre aux Institutions de Handicapés et aux Centres de Réhabilitation Communautaire d'accéder un jour à l'autofinancement et à l'autosuffisance.

8. INFORMATION

8.1- Réaliser des reportages, surtout télévisés, sur les handicapés, et sur les divers types de handicaps; et les enregistrer sur cassettes-video.

8.2- Produire des programmes pour sensibiliser le public aux problèmes des handicapés en montrant comment les aider à s'adapter et à s'insérer dans la société et pour inviter ceux qui en ont le temps à s'engager à leur service.

2/1 POUR LE PLAN

5- PROJETS COLLECTIFS

5.1- Création, après bonne préparation, d'Institutions ou de Centres pour les Aveugles et les Sourds-muets à la Bekaa.

5.2- Création de branches d'Ecoles Professionnelles pour former les handicapés à des professions ou à des métiers adaptés à leur handicap.

3. LES SERVICES DU TROISIEME AGE

1/1- LES PRIORITES POUR 1991

1. ENQUETES ET STATISTIQUES

- 1.1- Recensement des personnes âgées dans toutes les zones de la Bekaa, en collaboration avec les organismes locaux (à l'instar du Recensement pratiqué à Zahlé).
- 1.2- Recensement de leurs maladies chroniques et des médicaments dont ils ont besoin.

2. COORDINATION ET PLANIFICATION

- 2.1- Impliquer les personnes âgées avec les Dispensaires les plus proches de leur domicile afin de leur assurer les médicaments pour les maladies chroniques et ordinaires.
- 2.2- Convaincre les clubs et les écoles de mettre leurs locaux à la disposition des personnes âgées à des fins d'activités de club, et cela aux heures creuses.

3. EDUCATION ET FORMATION

- 3.1- Donner une formation psychologique adéquate aux agents qui sont au service des personnes âgées de même que quelque formation thérapeutique.

4. PREVENTION ET TRAITEMENT

- 4.1- Assurer la pratique subventionnée des opérations chirurgicales, au cas où on ne peut les effectuer dans les Hôpitaux gouvernementaux.

DEVELOPPEMENT
DE LA BEKAA

5. DEVELOPPEMENT DES SERVICES
DE PROTECTION SOCIALE

5. PROJETS COLLECTIFS

5.1- Demander à des volontaires d'animer, durant leurs heures libres, des activités de clubs pour les personnes âgées dans les locaux des clubs et des écoles.

6. LOIS ET STRUCTURES

6.1- Militer en vue de faire adopter la Loi d'Assurance-Vieillesse.

7. FINANCEMENT

7.1-

8. INFORMATION

8.1-

2/1 POUR LE PLAN

5.1- PROJETS COLLECTIFS

5.1- Aider les Institutions en cours d'édification à terminer les travaux des bâtiments commencés et à compléter leur équipement, et cela dans les villes de :

- Baalbeck : - Oeuvre de l'Imam Al-Mahdi,
- Zahlé : - l'Hospice édifié par les Associations des Mères de Zahlé,
- l'Hospice projeté par la Société Saint Vincent de Paul.

1. LE RESEAU ROUTIER ET LES MOYENS DE TRANSPORT

1/1- LES PRIORITES 1991

1. ENQUETES ET STATISTIQUES

1.1- Recensement des chemins communaux:

- ayant besoin de réfection, avec exposé des possibilités de participation de la population locale;
- et ceux dont la réfection, commencée par les habitants, s'est arrêtée, faute de moyens.

1.2- Etablissement d'une liste des routes principales et secondaires (et des budgets estimatifs y relatifs) :

- décidées par l'Etat, mais non encore exécutées;
- décidées et exécutées partiellement, avec détail de ce qui reste à faire.

2. COORDINATION ET PLANIFICATION

2.1-

3. EDUCATION ET FORMATION

3.1-

4. PREVENTION ET TRAITEMENT

4.1-

DEVELOPPEMENT DE LA BEKAA

6. DEVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE

5. PROJETS COLLECTIFS

- 5.1- Poursuivre l'achèvement des routes dont la réfection a déjà été entreprise par l'Etat.
- 5.2- Réclamer le démarrage du plan de réfection des routes, adopté pour 1991.
- 5.3- Généralisation du Transport en Commun entre les localités de la Bekaa, par les soins:
 - du Ministère des Travaux Publics et des Transports;
 - de Coopératives ou de Sociétés constituées par les habitants.

6. LOIS ET STRUCTURES

- 6.1- Transformation de l'Aéroport de Rayak en aéroport civil.

7. FINANCEMENT

- 7.1-

8. INFORMATION

- 8.1-

1/2- POUR LE PLAN

1. ENQUETES ET STATISTIQUES

1.1- Etablissement d'une liste des projets de routes devant être exécutées d'ici 3 à 5 ans.

1.2-

2. COORDINATION ET PLANIFICATION

2.1- Coordination entre les Ministères des Travaux Publics, des Ressources hydro-électriques, des P.T.T. et des Municipalités lors de la prise de décisions concernant la réfection des routes.

3. EDUCATION ET FORMATION

3.1-

4. PREVENTION ET TRAITEMENT

4.1-

5. PROJETS COLLECTIFS

1.5- Réclamation collective de la réfection (avec élargissement au besoin) des routes suivantes:

- Autostrade Dahr el Daïdar - Masnaa
- Route Internationale Chtaura - Kah en passant par Zahlé et Baalbeck.

-
- Chtaura - Kab Elias, Saghbine, Jeb Jannine
 - Bar Elias, Al Marge - Jeb Jannine, Karaoun
 - Ablah, Bednayel - Baalbeck
 - Majdaloun, Kfardane, Chmestar - Beit Chama
 - Chlifa - Boudaï
 - Baalbeck, Iate - Deir Al Ahmar, Aïnata, Les Cèdres
 - Masnaa, Rachaya - Souhmor
 - Rayak - Deir Zenoun
 - Hadeth Baalbeck - Ouyoune Al Simane

5.2- Percement de nouvelles routes entre:

- Hizzine - Nabi Rachad (très ancien projet)
- Hermel, Marjahine - Sir Dennieh, Tripoli
- Tunnel Chtaura - Hammana

5.3- Réclamer à l'Etat de contacter de nouveau la Ligue Arabe à propos de l'exécution de "L'AUTOSTRASSE ARABE".

6. LOIS ET STRUCTURES

6.1 - Proposer l'exécution des projets de routes directement par l'Etat.

7. FINANCEMENT

7.1-

8. INFORMATION

2. LES EAUX, LES EGOUTS ET LE TRAITEMENT DES ORDURES

2/1- LES PRIORITES POUR 1991

1. ENQUETES ET STATISTIQUES

1.1- Etablissement d'une liste (avec budget estimatif) des projets hydrauliques:

- étudiés mais non encore décidés;
- commencés mais non encore terminés.

1.2- Etablissement d'une liste (avec budget estimatif) des projets d'extension des réseaux d'égouts:

- décidés par l'Etat
- commencés mais non encore terminés.

1.3- Entreprise d'études concernant la transformation des ordures en engrais organiques dans les villes et les zones.

2. COORDINATION ET PLANIFICATION

2.1- Coordination entre les localités voisines pour les projets communs de réseaux d'eau et d'égouts.

2.2- Coordination entre les activités des Commissions Populaires ou des Comités de Développement local et les Municipalités en vue de l'adoption et du financement des projets à caractère prioritaire.

3. EDUCATION ET FORMATION

3.1- Entreprendre des campagnes d'information pour dissuader du creusement de puits particuliers pour l'eau potable au profit d'un puits artésien central commun pour tous.

3.2- Formation sur les techniques de transformation des ordures en engrais organiques.

3.3- Campagne d'information pour inciter à faire le tri des ordures pour mettre de côté:

- ce qui est utilisable pour les engrais;
- ce qui est vendable: verre, carton, métaux...

4. PREVENTION ET TRAITEMENT

4.1- Examen périodique de l'eau potable pour déterminer le degré de sa pollution.

4.2- Traitement de l'eau par Préchloration ou par d'autres procédés.

4.3- Entretien du réseau d'eau des villages, en collaboration avec les habitants.

4.4- Entretien du réseau d'égouts sur place, pour éviter qu'il ne devienne source de pollution.

4.5- Lutte contre la pollution provoquée en jetant ou en brûlant les ordures.

5. PROJETS COLLECTIFS

5.1- Aménager des bassins de décantation primaire pour les égouts et traiter automatiquement les eaux usées dans les grandes agglomérations.

5.2- Creuser des fosses septiques loins des sources d'eau d'irrigation, pour en éloigner les eaux-vannes.

5.3- Faire parvenir l'eau potable courante au plus grand nombre possible de localités (avec la participation des habitants) et cela à partir - des eaux de ruissellement;
- des nappes phréatiques.

5.4- Doter les stations hydrauliques de générateurs électriques, en raison des coupures répétées du courant.

6. LOIS ET STRUCTURES

6.1- Préparation d'un projet de loi pour la lutte contre la pollution et pour la protection de l'environnement.

7. FINANCEMENT

7.1- L'Unicef ayant déjà entrepris l'étude de projets de réseaux d'eau potable: lui demander de participer à leur exécution, en collaboration avec les habitants et les Organisations Non Gouvernementales.

8.1- Organiser le tri des ordures en vue de collecter les déchets vendables comme le verre, le papier, le carton, les métaux, les habits; ce qui pourra devenir une source de financement de projets utiles.

9.1- Pour les dépenses impossibles à supporter par les habitants ou les Municipalités (comme l'achat de camions de ramassage des ordures): demander à les couvrir par des Organismes adéquats.

8. INFORMATION

8.1- Lancer des campagnes d'information à travers les mass-medias à propos du tri des ordures et de leur transformation.

2/2 POUR LE PLAN

1. ENQUETES ET STATISTIQUES

1.1 Compléter les études entreprises la première année par une étude globale complémentaire pour tous les projets de réseaux d'eau et d'égouts dans toute la Bekaa.

2. COORDINATION ET PLANIFICATION

2.1- Constituer des Unions de Municipalités où besoin en est.

2.1- Collaborer avec les Comités des zones et l'Union Municipale concernés.

3. EDUCATION ET FORMATION

3.1-

4. PREVENTION ET TRAITEMENT

4.1-

5. PROJETS COLLECTIFS

5.1- Exécuter les grands projets d'ouvrages hydrauliques:

- de l'Oronte;

- du Lac Yammouné;

Compléter le projet du Litani.

5.2- Après les petits projets, édifier des stations de traitement des ordures dans les villes de Zahlé et Baalbeck.

DEVELOPPEMENT DE LA BEKAA 6. DEVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE

- 5.3- Rechercher de nouvelles sources d'eau potable.
- 5.4- Demander à l'Etat d'agir de concert avec les autres sources de financement en vue d'établir de nouveaux réseaux d'égouts sectoriels.

6. LOIS ET STRUCTURES

- 6.1- Installer des compteurs d'eau pour limiter la consommation inconsidérée.
- 6.2- Elargir les compétences des Municipalités et enrichir leurs ressources matérielles.

7. FINANCEMENT

- 7.1- Demander à Save The Children de compléter son projet pionnier dans la localité de Harfouche pour l'extraction de gaz méthane à partir des ordures.
- 7.2- Réclamer une répartition équilibrée du budget de l'Etat destiné aux projets de développement entre les Municipalités, les Unions Municipales et les Comités de Développement local.

8. INFORMATION

- 8.1-

3. L'ELECTRICITE ET LES TELECOMMUNICATIONS

3/1- LES PRIORITES POUR 1991

1. ENQUETES ET STATISTIQUES

- 1.1- Etablissement des listes des lignes électriques à réparer ou à installer (avec le budget estimatif).
- 1.2- Etablissement des listes de lignes téléphoniques à réparer ou à installer (avec le budget estimatif).

2. COORDINATION ET PLANIFICATION

- 2.1- Etablissement d'une coordination active entre les Organisations Non Gouvernementales, les Municipalités et l'Etat, en ce qui concerne les projets d'infrastructure, y compris les projets des réseaux d'électricité et de télécommunications.

3. EDUCATION ET FORMATION

- 3.1- Lancement de campagnes d'information auprès des citoyens afin d'aiguiser leur sens de responsabilité et pour qu'ils se sentent concernés à l'égard des Compagnies d'Electricité (Electricité du Liban et de Zahlé) comme étant le maillon essentiel de la chaîne assurant la régularité de la distribution du courant électrique.

4. PREVENTION ET TRAITEMENT

4.1-

DEVELOPPEMENT DE LA DEKAA

6. DEVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE

5. PROJETS COLLECTIFS

5.1- Réhabilitation des réseaux électriques par l'Electricité du Liban et de Zahlé en collaboration avec les Ministères concernés et les Organisations Non Gouvernementales libanaises et étrangères.

6. LOIS ET STRUCTURES

6.1-

7. FINANCEMENT

7.1-

8. INFORMATION

8.1-

3/2- POUR LE PLAN

1. ENQUETES ET STATISTIQUES

- 1.1- Enquête sur les projets réalisés en 1990 et sur ce qui reste à exécuter.
- 1.2- Enquête sur le nombre de domiciles, d'institutions et d'établissements commerciaux dans la Bekaa.
- 1.3- Etablissement d'un plan pour les prochaines années.

2. COORDINATION ET PLANIFICATION

2.1-

3. EDUCATION ET FORMATION

3.1-

4. PREVENTION ET TRAITEMENT

4.1-

5. PROJETS COLLECTIFS

- 5.1- Raccorder la Bekaa à une Ligne de 150 Kilovolts.
- 5.2- Réparer les Lignes électriques de 66 Kilovolts.
- 5.3- Construire de nouveaux postes électriques en plusieurs endroits dans la Bekaa.
- 5.4- Mettre en exécution les anciens projets de stations hydro-électriques alimentées par les eaux de l'Oronte et du Yammouné.

الجمهورية اللبنانية

مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام

DEVELOPPEMENT DE LA BEKAA 6. DEVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE

- 5.5- Effectuer la modernisation et l'expansion des Centraux Téléphoniques pour faire face à toutes les exigences, selon l'Etude citée supra (1.3).
- 5.6- Raccorder le Central de Zahlé à celui de Beyrouth avec et sans fil.
- 5.7- Equiper de nouveau les centraux téléphoniques atteints lors des Evénements.
- 5.8- Equiper des stations principales de télécommunications en vue de raccorder par radio les villes et zones de la Bekaa.
- 5.9- Création de réseaux et de centraux téléphoniques locaux raccordées à ces stations principales.

6. LOIS ET STRUCTURES

6.1-

7. FINANCEMENT

الجمهورية اللبنانية

مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام

7.1-

8. INFORMATION

8.1-

République Libanaise
Bureau du Ministre d'Etat pour la Réforme Administrative
Centre des Projets et des Etudes sur le Secteur Public
(C.P.E.S.P.)